

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 11/07/2024 - B2024/009733 - 2016 B 01106 - 820 472 462 - 2C

B 9733

N° de Dossier : SC00010

En Euro

DDCCH

SOCEVEX 24 RUE RENE ROUSSEAU 30100 ALES

2C

26 RUE SAINT VINCENT

30100 ALES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**2033**

**Réel simplifié BIC**

*Antoine de  
Cocconneau  
Fisc*

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3000102	340247	80	ET	651
N° Siret		82047246200010		

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2C 26 RUE SAINT VINCENT 30100 ALES			
SIRET 8 2 0 0 4 7 2 4 6 2 0 0 0 1 0		Mél : cohen.christelle1@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées **HOLDING ADMINISTRATION D'ENTREPRISES** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	3 659
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Juvenes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)**

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé **ISACOMPTA CONNECT**

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,3 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SOCEVEX 24 RUE RENE ROUSSEAU 30100 ALES	
Tel : 0466863333	Tel :

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
			Date : 14/02/24 Lieu : ALES
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire : GERANTE COHEN CHRISTELLE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Copyright Groupe ISA ( 2023 ) ISACOMPTA



1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948\*05

Désignation de l'entreprise		2C		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		26 RUE SAINT VINCENT		30100		ALES	
SIRET		8 2 0 4 7 2 4 6 2 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 3	
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	180 000	042		180 000
	<b>Total I (5)</b>		044	180 000	048		180 000
ACIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 400	070		7 400
		Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	3 282	086		3 282
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	<b>Total II</b>		096	10 682	098		10 682
	<b>Total général (I + II)</b>		110	190 682	112		190 682
<b>PASSIF</b>						Exercice NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			30 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			300	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132			85 522	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			16 291	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	<b>Total I</b>		142			132 113	
Provisions pour risques et charges		154					
<b>Total II</b>		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			22 789	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 3 403 )		172			35 780	
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176			58 569		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180			190 682		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 286	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise, 2C

Néant  \*

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice clos le							
		3	1	1	2	2	0	2	3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215					214			
			services *		217					218		92 000	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222		
	Production immobilisée*										224		
	Subventions d'exploitation reçues										226		
	Autres produits										230		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>										232		92 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234			
	Variation de stocks (marchandises)*										236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)										238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*										240		
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )										242		17 276
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont CFE et CVAE * )				243		1 176				244		10 785
	Rémunérations du personnel*										250		38 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252		29 394
	Dotations aux amortissements*										254		
	Dotations aux provisions										256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262		1
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260									
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>										264		95 456	
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>										270		-3 456	
Produits financiers (III)		280		21 000						294		1 253	
Charges financières (V)													
Produits exceptionnels (IV)										290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347						300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348									
Impôt sur les bénéfices* (VII)										306			
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>										310		16 291	
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		16 291			314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles*				322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330		1 050		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987					342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344								
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	BUD (44 sexdecies)	992											
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346					350		21 000
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648									
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641									
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649									
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352					354		3 659	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356								
	Déficits antérieurs reportables : * .....									360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370					372		3 659	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.